



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/1997/L.56
24 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin - 25 juillet
Point 2 de l'ordre du jour

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS
FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE

Projet de conclusions concertées présenté
par le Président du Conseil

1. Au cours de son débat de haut niveau (2-4 juillet 1997), le Conseil a procédé à un examen approfondi du thème suivant : "Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements; commerce". Le 2 juillet, un dialogue enrichissant a eu lieu avec le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Secrétaire général adjoint chargé des départements à vocation économique et sociale du Secrétariat et le Vice-Président de la Banque mondiale. Le 4 juillet, une réunion débat a eu lieu avec la participation de personnalités du monde des affaires et du monde universitaire.
2. Le Conseil a pris note de l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde, 1997 (E/1997/50) et du rapport du Secrétaire général (E/1997/67).

I. LE CONTEXTE

3. Le Conseil a examiné le thème dans le contexte de l'environnement économique mondial actuel et il a reconnu que, dans l'ensemble, les perspectives économiques mondiales étaient favorables. En revanche, la croissance n'est pas répartie assez largement et le fossé entre pays développés et pays en développement reste intolérablement profond. Pour de nombreux pays, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays africains, la menace de marginalisation est réelle. Un grand nombre de pays continuent à souffrir de la lenteur de leur croissance économique ou de stagnation. Par ailleurs, le chômage se situe à des niveaux intolérablement élevés, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés et dans les pays à économie de transition.

4. La mondialisation est un fait et une force dynamique. Elle offre des possibilités et des risques. Les possibilités globales qu'elle crée doivent profiter à tous les pays et les risques qui lui sont liés devraient être gérés et réduits au minimum. Cela exigera une coopération internationale renforcée ainsi qu'une gestion avisée et des politiques rationnelles.

II. CADRE DE COOPERATION INTERNATIONALE ET POLITIQUES NATIONALES

A. Coopération internationale renforcée

5. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement. Néanmoins, la coopération et le partenariat internationaux ont un rôle vital à jouer dans la création d'un climat propice aux courants de capitaux, aux investissements et au commerce.

6. Les principaux éléments d'un environnement favorable au développement sont notamment : la création et le maintien de conditions internationales stables, la démocratisation des relations internationales conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, l'établissement d'un système commercial multilatéral ouvert, respectueux des règles, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible et un appui fourni aux membres les plus faibles et les plus vulnérables de la communauté internationale grâce à un traitement plus favorable en matière de commerce et de finances.

7. Tout ce qui précède exige que soit améliorée l'intégration dans l'économie mondiale des pays en développement, notamment des pays africains et des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement, ainsi que des économies

en transition, ce qui suppose un renforcement de leur capacité de devenir des partenaires égaux dans l'économie mondiale. La communauté internationale devrait appuyer les efforts nationaux de création de capacités dans les pays en développement, notamment dans les domaines de l'infrastructure, de la mise en valeur des ressources humaines et de la recherche et du développement. A cet égard, la coopération Sud-Sud et l'assistance technique fournie par les pays développés sont aussi des éléments essentiels pour encourager la création de capacités dans les pays en développement.

8. Un environnement international favorable au développement exige également que la communauté internationale coordonne les politiques macro-économiques, ce qui encourage la stabilité, la prévisibilité et la croissance de l'économie mondiale, des taux de change stables, de faibles taux d'intérêt et des déficits publics réduits, ainsi que la libéralisation du commerce, un accès plus équitable des pays en développement aux marchés mondiaux, une augmentation des flux d'investissements productifs, des technologies et des connaissances vers les pays en développement, et des ressources financières nouvelles et additionnelles provenant de toutes les sources. Il faut également élargir et renforcer la participation des pays en développement aux processus internationaux de prise de décisions économiques.

9. Il faut intensifier et renforcer les efforts internationaux de coopération en faveur de la création dans les pays en développement, de capacités endogènes pour la science et la technologie. Il faut promouvoir, faciliter et financer selon les besoins l'accès aux écotecnologies et aux connaissances y relatives et leur transfert, en particulier vers les pays en développement, et dans des conditions favorables, y compris des conditions libérales et préférentielles, comme il aura été mutuellement convenu, en tenant compte de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle ainsi que les besoins propres aux pays en développement.

B. Politiques nationales

10. La démocratie, le respect de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, une gestion et une administration transparentes et responsables dans tous les secteurs de la société et une participation effective de la société civile sont un aspect essentiel des bases indispensables pour la réalisation d'un développement durable à dominante sociale et axé sur l'homme. L'émancipation des femmes et leur pleine participation sur la base de l'égalité dans tous les secteurs de la société sont d'une importance fondamentale pour le développement.

11. La mise en place et la maintenance d'une infrastructure économique et sociale appropriée, en particulier de personnels qualifiés et d'infrastructures dans le domaine des télécommunications et des transports, sont des conditions essentielles de l'intégration des pays dans l'économie mondiale et devraient être considérées comme prioritaires et bénéficier de l'appui sans réserve de la communauté internationale. Il faut également appliquer des politiques novatrices destinées à promouvoir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour faire face aux immenses besoins existants dans ces domaines.

12. Un environnement favorable au développement a pour éléments essentiels, outre de bonnes politiques macro-économiques nationales, la mise en place de conditions propices à l'investissement et à l'accroissement de l'épargne intérieure, grâce notamment à la création d'un système bancaire solide. Les gouvernements doivent également assurer le développement de l'infrastructure sociale et économique et fournir des services sociaux de base, plus particulièrement ceux qui concernent les besoins des femmes et des enfants. L'accès au microcrédit devrait être assuré aux personnes vivant dans la pauvreté pour leur permettre de mettre sur pied des microentreprises qui sont à leur tour génératrices d'emplois indépendants et contribuent à la démarginalisation, des femmes notamment. Le renforcement des institutions destinées à appuyer le microcrédit devrait donc être encouragé.

13. De nombreux pays procèdent actuellement à des ajustements et à des réformes structurels et appliquent des politiques extraverties. Leurs efforts ont besoin d'un appui international. Une attention particulière doit être accordée à la prise en compte de la dimension sociale dans les programmes d'ajustement structurel afin d'assurer l'équité et la responsabilisation des hommes et des femmes vivant dans la pauvreté et des groupes sociaux désavantagés et vulnérables.

C. Le rôle du système des Nations Unies

14. Le système des Nations Unies, que sa composition et son envergure universelle placent dans une situation unique, a un rôle spécial à jouer dans la promotion d'un environnement favorable au développement. Grâce notamment au cycle récent de conférences internationales, l'ONU a encouragé des accords et des convergences sur les politiques et les objectifs du développement et a imprimé un nouvel élan à l'action nationale et à la coopération internationale pour le développement. L'ONU, en renforçant son rôle

d'orientation et d'exécution au service du développement, doit maintenant promouvoir l'application concrète des accords réalisés.

III. QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

A. Cohérence des politiques

15. Etant donné l'intégration de plus en plus rapide de l'économie mondiale, l'interaction se fait de plus en plus fortement sentir entre les aspects macro-économiques, structurels, commerciaux et financiers des politiques économiques et la composante développement, et cette tendance va sans doute se poursuivre et s'intensifier. Dans l'environnement économique d'aujourd'hui, la question de la cohérence des politiques acquiert donc une importance particulière pour tous les acteurs participants à l'économie mondiale. La nécessité d'une cohérence accrue pour maximiser l'impact de la coopération au service du développement est un important aspect de la cohérence politique qui influe sur l'environnement international des pays en développement. Il est également nécessaire que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC coordonnent l'appui qu'elles fournissent.

16. Il faut que s'instaure un dialogue international sur les différents aspects de la cohérence des politiques et l'une des réunions de haut niveau prévues entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods et l'OMC, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, devrait être consacrée à ce thème. Ces questions doivent également faire l'objet d'une étude de la part du Comité de la planification du développement, ou de la part des organes appelés à lui succéder, afin de définir des modes d'approche et des modalités que le Conseil pourrait examiner à une session ultérieure.

B. Marginalisation

17. De nombreux pays en développement n'ont pas pu bénéficier de la mondialisation de l'économie internationale au cours de la décennie écoulée. Des mesures concrètes sont indispensables pour les aider à s'intégrer à l'économie mondiale.

18. Les pays les moins avancés sont les plus exposés au risque de marginalisation. Beaucoup d'autres pays d'Afrique, notamment les pays situés au sud du Sahara, sont confrontés à des défis analogues - il leur manque divers éléments de l'infrastructure physique, financière, humaine et institutionnelle qui sont indispensables pour prendre pied et affronter efficacement la concurrence sur les marchés internationaux. De plus, des problèmes d'ordre structurel découragent l'investissement étranger direct (EDI) et, de façon plus générale, perpétuent la dépendance de ces pays

à l'égard d'un petit nombre de produits d'exportation extrêmement volatils. Des problèmes internes au niveau de l'offre limitent sérieusement le potentiel d'exportation. Dans bien des cas, les difficultés sont aggravées par les lourdes charges du service de la dette extérieure, l'érosion des préférences commerciales, la détérioration des termes de l'échange et la contraction du volume global de l'aide publique au développement (APD).

19. La marginalisation est aussi une menace pour les groupes les plus vulnérables dans tous les pays. Avec l'intensification de la concurrence dans une économie mondiale libéralisée, il est donc indispensable de s'attacher davantage à promouvoir une répartition équitable des revenus et un plus large accès aux ressources en encourageant l'équité et l'égalité des chances pour tous. La mondialisation devrait être contrebalancée par des politiques de progrès social qui encouragent une croissance génératrice d'emplois et assurent des filets de protection sociale.

C. L'aide publique au développement

20. L'APD reste une source essentielle de financement extérieur. Le recul global de l'APD suscite de sérieuses préoccupations. Au demeurant, une forte proportion de l'APD sert à financer les secours d'urgence, ce qui se répercute sur les ressources disponibles pour répondre aux besoins du développement à long terme.

21. Il importe d'inverser la tendance au recul global des apports d'APD et d'atteindre dès que possible les objectifs d'APD acceptés sur le plan international. Ce type d'assistance devrait être focalisé sur les pays en développement, l'Afrique et les pays les moins avancés bénéficiant d'une priorité toute particulière. Quelques pays donateurs ont atteint ou dépassé les objectifs acceptés dans le cadre de l'ONU, en affectant 0,7 % de leur PNB à l'enveloppe globale d'APD et 0,15 % de leur PNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés, et ils sont encouragés à continuer dans cette voie. D'autres pays développés réaffirment leur détermination d'atteindre ces objectifs le plus tôt possible comme ils en ont pris l'engagement. Les pays qui sont en mesure de le faire devraient s'efforcer d'accroître leur assistance au titre de la coopération pour le développement. L'intention exprimée par certains pays d'accroître le volume de leur aide publique au développement est un sujet de satisfaction.

22. Le Conseil se félicite de la décision du Comité intérimaire du FMI de faire de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) un mécanisme permanent. D'autres efforts sont nécessaires pour assurer que les programmes

d'ajustement financés au niveau international, notamment les programmes financés par la facilité d'ajustement structurel renforcée, soient assortis de mesures de protection sociale et d'une restructuration des dépenses publiques, notamment d'un relèvement des dépenses dans le secteur de l'enseignement primaire et des services de santé de base, conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement social. La rapidité et le calendrier d'exécution de ces mesures sont des facteurs critiques pour leur succès.

23. Pour que les sources internationales de financement, notamment l'Association internationale de développement (AID), aient une influence plus positive sur le développement, il est essentiel que les engagements pris en ce qui concerne la reconstitution de leurs ressources, notamment la onzième reconstitution des ressources de l'AID, soient honorés en totalité et en temps voulu. Les contributions aux mécanismes multilatéraux de financement sont en baisse. Il est indispensable que les décaissements au titre de l'aide multilatérale ne soient pas interrompus mais soient au contraire maintenus ou augmentés.

D. Dettes extérieures

24. Au cours des 10 dernières années, l'un des principaux obstacles auxquels se sont heurtés les efforts de développement de nombreux pays en développement, plus particulièrement dans le cas des pays africains et des pays les moins avancés, c'est la lourde charge de la dette extérieure. Même lorsqu'ils adoptent de bonnes politiques économiques et tirent pleinement parti des allègements de la dette décidés ces dernières années, bon nombre de pays demeurent écrasés par le niveau intolérable du service de leur dette extérieure. De même, les problèmes de service de la dette des pays à revenu intermédiaire devraient continuer d'être efficacement examinés.

25. Il est urgent que des solutions efficaces, équitables, favorables, durables et axées sur le développement soient apportées aux problèmes d'endettement extérieur et de service de la dette que connaissent les pays en développement, et d'aider ces pays à s'affranchir du cycle des rééchelonnements. La stratégie adoptée face à l'endettement a contribué à soulager certains pays en développement. Les pays créanciers ont pris des mesures d'allègement de la dette d'une part dans le cadre du Club de Paris et d'autre part en consentant des annulations de créances et des allègements équivalents au titre de la dette publique bilatérale.

26. La communauté internationale, notamment les institutions financières internationales, est invitée à continuer d'étudier la possibilité d'appliquer

des mesures nouvelles et novatrices afin d'alléger de manière substantielle le fardeau de la dette des pays en développement, en particulier des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés, afin de les aider à atteindre une croissance économique soutenue sans tomber dans une nouvelle crise d'endettement.

27. Dans ce contexte, l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés est un sujet de satisfaction. Elle doit être mise en oeuvre sans tarder. A cette fin, les créanciers bilatéraux et multilatéraux doivent fournir des ressources financières additionnelles sans que l'aide accordée au développement des pays en développement en pâtisse. Il est nécessaire d'insister sur le fait que les pays développés doivent sans tarder apporter à l'initiative l'appui dont elle a besoin et qu'elle mérite, et la mettre en oeuvre avec souplesse afin de veiller à ce que les résultats déjà obtenus soient pris en compte lorsque sera déterminée la durée de l'ajustement nécessaire pour que les pays intéressés sortent, avec l'assistance de tous les créanciers, du cycle des rééchelonnements de la dette. Il faut aussi souligner qu'il est essentiel que les critères à respecter pour bénéficier de l'initiative soient appliqués avec souplesse, dans la transparence et avec la pleine participation du pays débiteur, et d'évaluer en permanence et de surveiller activement les incidences des critères d'admissibilité sur la suite donnée à l'initiative, afin d'assurer qu'elle touche un éventail suffisamment large de pays pauvres lourdement endettés.

E. Instabilité et vulnérabilité

28. L'intégration de plus en plus poussée de l'économie mondiale s'accompagne de risques accrus d'instabilité, notamment sur les marchés financiers internationaux. L'instabilité des prix des produits de base, des taux d'intérêt et des taux de change a un impact disproportionné sur les pays en développement. L'intégration des marchés financiers tend également à accroître le risque d'une inversion soudaine des flux financiers dans un pays donné ainsi que la possibilité de retombées sur d'autres pays.

29. L'augmentation spectaculaire des flux de capitaux en direction des marchés émergents a contribué à une croissance économique soutenue, mais a également compliqué la gestion macro-économique. L'adoption de bonnes politiques macro-économiques reste un moyen essentiel de prévenir la volatilité, mais les mouvements spéculatifs de capitaux peuvent menacer la stabilité des pays.

30. Pour prévenir les crises financières, il faut renforcer les mécanismes d'alerte rapide, notamment améliorer la surveillance des marchés financiers nationaux et internationaux. Il faut également que les institutions multilatérales aient la capacité d'intervenir rapidement et de manière coordonnée face à des crises en puissance. Le FMI est encouragé à exercer pleinement sa fonction de supervision afin de veiller au bon fonctionnement du système monétaire international. A cet égard, il faut saluer les efforts déployés depuis 1995 pour renforcer la surveillance, pour doter le FMI de meilleurs moyens de déceler à un stade précoce les risques de crise et pour lui permettre d'intervenir rapidement en cas de crise.

31. On s'accordera à reconnaître la nécessité de renforcer la coopération et les consultations internationales afin d'empêcher la propagation de crises liées à l'instabilité des flux financiers. Une action internationale visant à améliorer et à coordonner les cadres de réglementation des opérations financières internationales s'impose.

32. Il convient de souligner qu'il importe que le FMI dispose de ressources suffisantes pour venir en aide à ses membres. A cet égard, la conclusion en temps voulu de la révision générale des quotes-parts est encouragée. Les participants potentiels sont invités à veiller à ce que les nouveaux accords d'emprunt entrent en vigueur dès que possible.

F. Investissements étrangers directs

33. La plupart des pays en développement ont libéralisé le régime applicable aux investissements étrangers directs en même temps que leur régime commercial. Bien que la majeure partie des IED et des investissements de portefeuille continuent d'être destinés aux pays industrialisés, les pays en développement en absorbent une proportion croissante. Toutefois, les flux d'IED et d'investissements de portefeuille sont fortement concentrés, essentiellement dans certaines parties de l'Asie et de l'Amérique latine. Ces dernières années, l'Afrique n'a reçu qu'une très faible partie du montant total net des apports de capitaux privés malgré des réformes de grande ampleur dont la mise en oeuvre se poursuit.

34. L'accroissement des IED dans les pays en développement est particulièrement important. Un des défis que la communauté internationale doit relever pour contribuer à mettre en place un environnement favorable au développement consiste à encourager les apports de capitaux et les courants d'investissements entre un plus grand nombre de pays en développement.

35. Les IED jouent un rôle de plus en plus important dans les pays en transition. Ceux-ci en tireraient davantage profit si la structure des IED répondait mieux aux besoins d'investissement dans les secteurs productif et exportateur de leur économie. La création d'un climat favorable aux investissements permettrait d'atteindre plus facilement cet objectif.

36. Compte tenu de l'importance croissante des investissements étrangers directs dans l'économie mondiale, le Conseil note que la CNUCED, l'OMC et les autres organisations concernées étudient les liens entre commerce et investissement.

G. Commerce et produits de base

37. Un système commercial multilatéral qui soit à la fois ouvert, basé sur des règles, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible est indispensable pour promouvoir un environnement favorable au développement et un tel système est également essentiel pour augmenter les courants de technologie et la circulation de l'information à travers le monde. Il faut promouvoir l'universalité de l'OMC et faciliter l'adhésion à cette organisation, dans les meilleurs délais, des pays en développement et des pays en transition qui en font la demande en appliquant de manière transparente les dispositions pertinentes prévues à cet égard par l'OMC.

38. La libéralisation des échanges devrait permettre de supprimer les pratiques discriminatoires et protectionnistes dans les relations commerciales internationales, ce qui aura pour effet d'améliorer l'accès aux exportations des pays en développement, et elle devrait assurer l'accès aux technologies, aux circuits de distribution et aux réseaux d'information. Compte tenu de l'internationalisation croissante du secteur des services, de nouvelles mesures devraient être prises pour faciliter la participation des pays en développement à la libéralisation internationale des services.

39. Il est souligné qu'il importe d'appliquer intégralement et rapidement la Déclaration de Marrakech, la Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés et la Décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés ou les pays importateurs nets de produits alimentaires.

40. Les exportations de produits de base continuent de jouer un rôle essentiel dans l'économie de nombreux pays en développement. La diversification de l'économie de ces pays est indispensable à leur développement. La communauté internationale devrait s'efforcer d'améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base grâce à une plus grande

transparence et à des conditions de plus grande stabilité et de meilleure prévisibilité, et offrir un plus large accès aux produits d'exportation de ces pays.

41. Il faut mener une action concertée soutenue pour supprimer les obstacles latents, déguisés et autres à des échanges libres et ouverts. Il faut absolument libéraliser les régimes commerciaux et promouvoir un système commercial multilatéral ouvert et sûr pour favoriser le développement économique. Un système commercial multilatéral ouvert, basé sur des règles, équitable, non discriminatoire, transparent et prévisible est de l'intérêt de tous les pays. Tous les gouvernements devraient s'engager à libéraliser les échanges et les politiques d'investissement et devraient encourager la coopération internationale pour atteindre cet objectif. Etant entendu qu'il est clairement compris à l'OMC que d'éventuelles négociations concernant un accord multilatéral sur les investissements n'auront lieu qu'à la suite d'une décision expresse prise par consensus, il faudrait dans les futurs accords sur les investissements tenir compte des objectifs du développement durable et, lorsque des pays en développement seront parties à ces accords, accorder une attention particulière à leurs besoins d'investissement. Les Accords du Cycle d'Uruguay servent de cadre à un système commercial multilatéral ouvert, basé sur des règles, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible. Tous les membres de l'OMC devraient s'acquitter pleinement de leurs engagements et toutes les dispositions de l'Acte final du Cycle d'Uruguay devraient être effectivement appliquées pour maximiser la croissance économique et les avantages du développement pour tous, compte tenu des intérêts spécifiques des pays en développement. Pour profiter pleinement des avantages qui devaient découler de la conclusion du Cycle d'Uruguay, il faut maintenir la confiance dans l'intégrité et la crédibilité du système commercial multilatéral. A cet égard, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un élément fondamental de la crédibilité du système commercial multilatéral. Il est essentiel que tous les pays respectent et exécutent intégralement les engagements du Cycle d'Uruguay. Il faudrait éviter et empêcher l'adoption de mesures unilatérales de caractère protectionniste, incompatibles avec les accords commerciaux multilatéraux. Il faudrait continuer à prendre des mesures de contrôle appropriées pour veiller à ce que, dans le cadre de l'application du Cycle d'Uruguay, les droits, intérêts et préoccupations de tous les pays soient protégés, reconnus et respectés. Dans ce contexte, il est reconnu qu'il importe de poursuivre et d'intensifier

le dialogue international sur des questions intéressant les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, dans des instances appropriées.

42. Il est nécessaire de renforcer la capacité des pays les moins avancés en matière d'offre de biens et de services exportables et d'accroître l'accès aux marchés. Le Conseil encourage le système des Nations Unies, y compris le FMI et la Banque mondiale, ainsi que l'OMC et le PNUD, à appuyer de manière concertée l'action menée dans ce domaine et invite instamment tous les pays à participer à la prochaine réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés, qui sera organisée par l'OMC, la CNUCED, le Centre du commerce international, la Banque mondiale et le FMI les 27 et 28 octobre 1997.
